

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjointes, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉREY ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-088 Rapport d'activité 2023 du pôle « Action sociale et solidarités »

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-088-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-088-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-088

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU PÔLE « ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS »

RAPPORT

Mme Anne TERLEZ rappelle que le dernier rapport d'activité du Centre communal d'action sociale de Louviers remonte à 2018.

Le CCAS a souhaité mettre en exergue pour l'année 2023 les données quantitatives des activités de tous les services du pôle action sociale et solidarité.

Cela dans le but d'offrir une vision d'ensemble du fonctionnement du CCAS et des actions indispensables et nécessaires que la Ville met en œuvre pour venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Le rapport d'activité s'adresse aux administrateurs, aux agents, aux élus, aux différents partenaires, aux Lovériens, usagers et bénéficiaires du CCAS.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement ses articles L123-4 et L123-5, détermine le statut des centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Établissement public municipal,

Présidé par Monsieur le Maire, le CCAS anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social au niveau communal, en partenariat avec les acteurs locaux, publics et privés.

Ses activités en direction du public relèvent :

- d'une part, des missions confiées par la loi telles que l'instruction des dossiers d'aides légales, la domiciliation, la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de la commune.
- d'autre part, les missions confiées par la municipalité, telles que l'animation et le développement de l'action sociale municipale en faveur des personnes vulnérables et leur l'accompagnement social (accès aux droits, logement), l'organisation et la délivrance de prestations locales notamment les aides facultatives (carte de bus seniors, secours financiers, portage des repas), la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux (résidences autonomie, pension de famille, logement accompagné (ALT et IML), le conseiller numérique, le Conseil local de santé mentale.

La politique municipale de solidarité

Outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des populations les plus fragiles, le CCAS lutte contre les processus de précarisation et d'isolement et agit sur des leviers favorisant l'inclusion. Il s'adapte aux évolutions.

Les politiques publiques municipales mises en œuvre par la Ville à travers le CCAS intègrent les actions menées en direction des personnes âgées.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville alloue au CCAS, une subvention de 1 495 350 €. Les relations entre la Ville et son CCAS sont régies par une convention cadre de mutualisation de moyens et de services.

Contenu du rapport d'activité

Le rapport d'activité 2023, revient sur :

- L'accueil et l'accompagnement social global,
- L'hébergement, le logement social et l'habitat dégradé
- La mission sénior (Pôle sénior, ville amie des aînés, résidence autonomie du parc)
- Les ressources mutualisées (focus sur la gestion du patrimoine)

Il est donc proposé au Conseil municipale de prendre acte de ce rapport annuel du pôle Action social et solidarité de la Ville de Louviers.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2129-29,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R314-50,

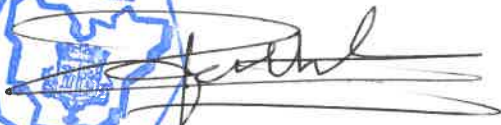

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant le rapport d'activité présenté pour l'exercice 2023 du CCAS

PREND ACTE du compte rendu des activités déployées par le CCAS en déclinaison des politiques publiques de solidarités sur le territoire de Louviers ;

Prend Acte

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-088-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024